

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28761**

Intitulé

Entrepreneur du bâtiment

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole supérieure des jeunes dirigeants du bâtiment (ESJDB)	Directeur de l'ESJDB

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230p Coordination de chantiers tous corps d'état, 310p Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (organisation, gestion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'entrepreneur du bâtiment "ou dirigeant" est la plupart du temps salarié de son entreprise, dans 70% des cas, une entreprise à caractère familial. Il dispose au préalable d'une expérience et d'une compétence professionnelle technique (il peut être aussi bien peintre, plombier, carreleur, menuisier, que couvreur, électricien, constructeur de maisons individuelles, terrassier etc.), dans un des nombreux sous-secteurs du BTP.

Il peut aussi, le secteur BTP étant devenu particulièrement attrayant, disposer d'une expérience professionnelle dans un autre secteur d'activité dans un champ plus organisationnel ou managérial. Ce secteur a également la particularité de compter de nombreuses femmes conjoint collaborateur ayant des compétences administratives et financières. Dans tous les cas, l'autonomie est une caractéristique essentielle de la fonction de l'entrepreneur du bâtiment.

On ne devient pas entrepreneur du jour au lendemain, d'autant plus dans le secteur du bâtiment. Le futur chef d'entreprise doit avant tout valider la faisabilité de son projet : diagnostic de l'entreprise, analyse personnelle de sa capacité à manager, etc.

Avant de prendre la direction de l'entreprise, l'étape intermédiaire consiste à participer, en codirection, au processus décisionnel de la structure.

L'entrepreneur du bâtiment doit également développer des compétences professionnelles spécifiques liées au rôle de manager et aux particularités marquées du secteur BTP. Cette industrie de main d'œuvre se caractérise par la variété des clients, des ouvrages, un processus de construction de type « prototype unique » et une mobilité géographique permanente.

Toutes ces caractéristiques déterminent des compétences de types organisationnelles, juridiques et relationnelles qu'il convient d'acquérir.

Les principales fonctions de l'entrepreneur se synthétisent ainsi :

- La stratégie de l'entreprise,
- La recherche de clients,
- La gestion financière,
- Le management des hommes et des femmes.

Les capacités attestées par la formation sont regroupées en 4 grands domaines :

- Positionner l'entreprise dans son environnement
- Gérer administrativement et financièrement l'entreprise
- Organiser et manager ses ressources
- Définir et conduire son projet professionnel

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur d'activité concerné est celui des PME et principalement TPE du Bâtiment (tous corps d'état confondus). Ce secteur compte aujourd'hui près de 400 000 entreprises. Réparties sur tout le territoire, ces entreprises occupent souvent moins de 50 salariés et fournissent des emplois locaux et non délocalisables à plus de 1 051 000 salariés. Le Bâtiment est donc un secteur économique majeur, le premier employeur du pays.

Les titulaires de la certification sont amenés à exercer la fonction de dirigeant du bâtiment. Ils peuvent prétendre aux fonctions suivantes : dirigeant (associé ou non), codirigeant, conjoint collaborateur(trice), gérant d'entreprise de bâtiment, directeur de filiale de production, P.D.G de SCOP (société coopérative)... ou encore, selon la structure : directeur technique, directeur commercial, chargé d'affaires, directeur administratif et financier.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La certification "Entrepreneur du Bâtiment" est déclinée en 4 blocs de compétences correspondants à 4 Unités de Certification autonomes et complémentaires

- Bloc 1 : Positionner l'entreprise dans son environnement
- Bloc 2 : Gérer administrativement et financièrement l'entreprise

•Bloc 3 : Organiser et manager ses ressources

•Bloc 4 : Définir et conduire son projet professionnel

Pour avoir la certification "Entrepreneur du Bâtiment", il faut valider les 4 Unités de Certification. Aucune compensation inter domaines n'est possible. Pour se présenter à l'UC 4 "Définir et conduire son projet professionnel" par la voie de la formation, un candidat doit obligatoirement avoir validé les UC 1, 2 et 3. Il en est de même pour les blocs de compétences correspondants.

En cas de validation partielle, le bénéfice des composantes est définitivement acquis.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28761 - Positionner l'entreprise dans son environnement	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">•Recenser et synthétiser les données et informations historiques et actuelles de l'entreprise (CA, résultats nets, statut juridique, événements clés, notoriété, réputation, etc.) afin d'appréhender sa structure générale•Evaluer les ressources internes de l'entreprise (humaines, matérielles, techniques, financières, commerciales) afin de mesurer son potentiel•Identifier les besoins en compétences afin de réaliser le plan d'activités de l'entreprise•Identifier les signes distinctifs de qualité pour satisfaire et fidéliser les clients•Afin de mesurer son positionnement, analyser son marché et l'offre de la concurrence•Afin de mesurer son positionnement, identifier ses facteurs clés de succès et ses points faibles•Identifier le réseau relationnel et l'ensemble des partenaires de l'entreprise et de son dirigeant•Identifier les outils de communication en place afin de mettre en place un plan de communication•Mesurer la notoriété de son entreprise afin d'identifier l'impact de ces outils•Définir de nouveaux objectifs adaptés au diagnostic effectué <p>Modalités d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">•Présentation du diagnostic de son entreprise - Ecrit individuel, 80%•Evaluation en situation professionnelle - Grille d'évaluation dirigeant, individuel, 20%

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28761 - Organiser et manager ses ressources</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier l'organisation et la mise en œuvre du plan d'actions en vue d'atteindre les objectifs dans les délais • Répartir les tâches selon les compétences des collaborateurs afin d'impliquer chacun • Contrôler le processus de réalisation, mesurer les écarts et définir les actions correctives pour garantir l'atteinte des objectifs • Recruter et fidéliser les salariés afin de pérenniser et développer l'entreprise • Mettre en place la délégation pour rendre autonome les équipes • Déterminer et communiquer des objectifs de travail clairs et motivants pour mobiliser chacun dans l'équipe • Faciliter le dialogue et réguler les échanges, résoudre les conflits afin de maintenir la cohésion des équipes • Animer les équipes pour développer le sentiment d'appartenance • Organiser son temps de dirigeant afin d'assurer une veille (RH, technique, marché, ...) pour son entreprise • Rechercher activement de nouveaux marchés (par le biais d'études de marchés, de prospections, de constitution d'un réseau professionnel, ...) afin de conforter et développer ses résultats • Elaborer une démarche de communication afin d'être identifié sur le marché par les clients potentiels • Développer des techniques de vente (écoute, négociation, argumentation, conseil) afin d'adapter son offre aux besoins de ses clients et d'atteindre ses objectifs commerciaux • Négocier avec ses différents partenaires (maître d'œuvre et maître d'ouvrage, fournisseurs, autres entreprises) afin d'offrir à sa clientèle un rapport qualité / prix optimal <p>Modalités d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduite de projet : épreuve écrite, orale et pratique, individuelle et collective 40% • Etudes de cas : épreuves écrites et orales, individuelles, 40% • Stage en entreprise tierce : épreuve individuelle, écrite et orale, 20%

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28761 - Gérer administrativement et financièrement l'entreprise</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des documents commerciaux conformes à la réglementation des marchés afin de garantir la relation contractuelle • Contractualiser avec ses partenaires dans le respect de la réglementation en vue de prévenir les litiges • Gérer, dans le respect du droit social, les parcours professionnels des collaborateurs (salaires, promotions, entretiens professionnels, formation ...) afin de répondre aux besoins de l'entreprise et aux attentes des salariés • Faire appliquer la réglementation en matière de sécurité afin de préserver la santé et l'intégrité physique des salariés • Mettre en place une politique d'amélioration des conditions de travail afin de développer la prévention • Déterminer les coûts de revient de chaque activité afin d'en faire une lecture analytique • Analyser les situations périodiques des chantiers afin de suivre l'évolution de l'activité en utilisant les outils informatiques adaptés • Définir et faire respecter le budget dans le cadre d'un prévisionnel afin d'assurer un contrôle a priori • Mettre en place une gestion des achats avec les fournisseurs, assureurs, banquiers ..., afin d'optimiser ses prix de revient • Renseigner et exploiter les tableaux de bord pour analyser les résultats et effectuer un suivi avec le comptable • Exploiter les bilans, compte de résultats, amortissements, comptes de charges afin d'évaluer la santé financière de l'entreprise • Effectuer des choix de fiscalité en vue d'optimiser son résultat • Assurer le suivi des moyens de recouvrement et le niveau d'endettement de l'entreprise afin de maintenir sa solvabilité <p>Modalités d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • QCM, épreuve écrite individuelle, 30% • Synthèse du plan de prévention, épreuve écrite individuelle, 20% • Études de cas, épreuves écrites, individuelles et collectives 50%

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 28761 - Définir et conduire son projet professionnel	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir son plan d'action en cohérence avec le diagnostic général et l'analyse financière de l'entreprise • Hiérarchiser les actions à mettre en œuvre afin d'en assurer une bonne coordination • Qualifier et quantifier les moyens nécessaires (humains, matériels, informatiques, financiers) à l'atteinte des objectifs, prévoir les plans d'investissement • Évaluer la valeur économique de l'entreprise et élaborer des scénarii de financement • Établir des plans d'actions à court, moyen et long terme et en déduire des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour obtenir de meilleures performances commerciales • Définir des outils de suivi d'activité commerciale en vue d'optimiser le pilotage • Déterminer les valeurs de l'entreprise en prenant en compte son histoire, son environnement, ses choix de dirigeant afin de donner du sens à son action d'entrepreneur • Développer une communication externe sur les atouts de l'entreprise afin de se démarquer en affichant son identité propre • Analyser sa pratique de dirigeant d'entreprise du bâtiment <p>Modalités d'évaluation Projet professionnel : écrit individuel (audit de l'entreprise, plan d'actions, reprise) 40% + oral individuel 60%</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		<ul style="list-style-type: none"> • 2 professionnels membres du Jury National • 1 ou 2 professionnels représentant la Fédération régionale ou départementale • Le directeur de l'Ecole ou son adjoint
En contrat de professionnalisation	X		<ul style="list-style-type: none"> • 2 professionnels membres du Jury National • 1 ou 2 professionnels représentant la Fédération régionale ou départementale • Le directeur de l'Ecole ou son adjoint
Par candidature individuelle	X		<ul style="list-style-type: none"> • 2 professionnels membres du Jury National • 1 ou 2 professionnels représentant la Fédération régionale ou départementale • Le directeur de l'Ecole ou son adjoint
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X		<ul style="list-style-type: none"> • 1 entrepreneur du BTP employeur (président) • 1 entrepreneur du BTP salarié • 1 représentant salarié du service Formation FFB

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 28 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 05 août 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé "Entrepreneur du bâtiment" avec effet au 14 avril 2017, jusqu'au 05 août 2019.

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Entrepreneur du bâtiment" avec effet au 24 octobre 2011 jusqu'au 14 avril 2017.

Arrêté du 8 février 2001 complétant l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et de diplômes de l'enseignement technologique, paru au JO du 15 février 2001.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.esjdb.com>

Lieu(x) de certification :

Ecole supérieure des jeunes dirigeants du bâtiment (ESJDB) : Île-de-France - Yvelines (78) [SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE]

Institut technique de la fédération française du bâtiment (IT-FFB) - Ecole supérieure des jeunes dirigeants du bâtiment (ESJDB)
102, route de Limours

Domaine de Saint-Paul - Bat 22

78470 Saint Rémy les Chevreuse

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ESJDB - Domaine de St-Paul - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse et sites délocalisés en région (au sein des Fédérations Régionales ou Départementales du Bâtiment - réseau FFB)

Historique de la certification :

Certification précédente : [Entrepreneur du bâtiment](#)